

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 21 février 2022

L'an deux mil vingt deux, le vingt et un février, les membres du conseil municipal de la commune de Ecquedecques, se sont réunis dans la salle Polyvalente sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire en date du 14 février 2022, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie, conformément aux articles L 2121-10 à L 2121-12 du code général des collectivités territoriales.

Étaient présents : M CALERS Laurent, M BONNIERE Grégory, M RICHIR Emmanuel, M PETIT René, Monsieur CROQUET William, Mme ALTIER Nathalie, Mme MULLET Rosemonde, Mme RINGARD Lolita, M SAILLIOT José, Mme DELESALLE Carole, M PETIT Maurice, M BERGER Paul, Mme DURAND Christel, M PAUCHET Geoffrey.

Était excusé : Monsieur BONNIERE Olivier

Nbre de conseillers en exercice	15
Nombre de conseillers présents	14
Délibération n° 2022-06	
Pour	5
Contre	9
Abstention	0

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du CGCT à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Mme ALTIER Nathalie est désignée pour remplir cette fonction.

**Avis du conseil municipal sur la demande d'autorisation
d'exploiter un parc éolien par la société NOUVERGIES
sur la commune de LINGHEM**

Madame le Maire présente le projet d'implantation de quatre aérogénérateurs et d'un poste de livraison sur le territoire de LINGHEM, soumis par la société NOUVERGIES.

Le préfet a ouvert une enquête publique relative à cette demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien sur le territoire de la commune sus mentionnées et appel le conseil à donner son avis.

Après avoir pris connaissance du projet, et en avoir délibéré, le conseil municipal s'exprime :

- 9 élus sont contre et 5 pour l'installation d'un parc éolien sur la commune de Linghem.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré à Ecquedecques, le 21 février 2022

Le Maire, MULLET Rosemonde

Délibération certifiée exécutoire compte tenu
de sa publication le 22 février 2022
et de sa transmission en Sous Préfecture
de Béthune le 22 février 2022

Le Maire :

MULLET Rosemonde.



Handwritten signature of Rosemonde Mullet



REÇU LE 28 FEV. 2022